



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 41141

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au budget sur la situation de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires. Depuis 1992, date du dernier recrutement, la charge de travail du personnel de cet organisme s'est considérablement accrue. Le nombre de feuilles de soins à traiter annuellement est passé de 1 421 855 en 1992 à 1 894 012 en 1998. De ce fait, le personnel titulaire rencontre des difficultés pour assurer normalement ses missions, ce malgré l'apport de contrats à durée déterminée et le recours systématique aux heures supplémentaires. Devant cette situation, la direction de l'établissement a alerté à plusieurs reprises les pouvoirs publics, mais en vain, dans la mesure où les ministères de tutelle du budget et de l'emploi s'opposent à la demande de créations d'emplois. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer ses intentions pour permettre à la CRPCEN de poursuivre sa mission.

Texte de la réponse

La situation actuelle de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires, et notamment la charge de travail du personnel, a été examinée avec soin par les services du ministère, en coordination avec ceux du ministère de l'emploi et de la solidarité. Il résulte de cet examen, étayé par un rapport d'une mission d'expertise, que les propositions initiales faites au conseil d'administration de janvier de créer vingt-neuf postes dépassaient les besoins réels en effectifs pérennes de la caisse. Ces besoins avaient en effet été évalués par la mission d'expertise à cinq ou six postes supplémentaires au service maladie. En ajoutant à cette estimation trois demandes justifiées dans les autres services, le nombre de postes correspondant à des besoins clairement identifiés est de neuf à dix. Aussi a-t-il été proposé, conjointement avec le ministère de l'emploi et de la solidarité, une position de compromis acceptant la création de vingt-trois emplois de contrats à durée déterminée, accompagnée de la diminution de l'enveloppe annuelle de contrats à durée indéterminée de 156 mois, soit l'équivalent de treize emplois à temps plein. Ces créations et diminutions seraient évidemment proratisées sur l'an 2000 pour tenir compte de la date réelle d'embauche des contrats à durée indéterminée. Cette autorisation est subordonnée à l'engagement par le conseil d'administration de résorber les sureffectifs dès 2001 ou 2002. La création de ces vingt-trois contrats à durée indéterminée semble tout à fait de nature à assurer le service public. Il appartient désormais au conseil d'administration de décider de l'avenir de la caisse. Enfin, au-delà de ces vingt-trois créations, le mandat donné au directeur en matière de réduction du temps de travail a été particulièrement souple et devrait permettre de créer onze postes.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41141

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2000, page 766

Réponse publiée le : 25 septembre 2000, page 5513